

paiement d'aucun argent emprunté pour payer des emprunts déjà faits, ou des dettes maintenant dues par la dite corporation, ou pour racheter des bons qui peuvent être dus ou qui pourront par la suite devenir dus, ou pour faire vu ou de nouveaux emprunts, au montant ci-après prescrit par la cinquante-deuxième et cinquante-troisième sections de cet acte, ou pour aucun autre objet légitime et suffisant quelconque, le dit conseil pourra accorder et émettre des bons pour la somme ou les sommes d'argent à être spécifiées en icelle, payables dans tels temps après qu'ils auront été accordés et émis, et à telles places ou places dans cette province, dans les Etats-Unis de l'Amérique, dans aucune partie de la Grande-Bretagne, ou ailleurs, et en monnaie courante de cette province, ou en sterling, ou en monnaie courante du pays où tels bons pourront être payables respectivement, comme il sera trouvé avantageux ou expédient par le dit conseil.

III. Et qu'il soit statué, que l'étendue de pays, qui par et dans une certaine proclamation de son excellence Alured Clarke, écuyer, lieutenant-gouverneur de la ci-devant province du Bas-Canada, émanée sous le grand sceau de la dite province, en dernier lieu mentionnée, et datée du septième jour de mai de l'année de notre Seigneur, mil sept cent quatre-vingt-douze, était et est désignée comme étant comprise dans la cité et ville de Montréal, et qui était déclarée dans cette proclamation comme devant être connue sous ce nom, à compter de cette époque, sera, constituera, formera et sera appelée La Cité de Montréal, tel qu'établi par la dite ordonnance premièrement mentionnée dans les présentes.

Limites de la cité définies.

IV. Et qu'il soit statué, que pour les fins du présent acte, la dite cité de Montréal, à compter de la passation d'icelui, sera, pour ces fins, divisée en neuf quartiers, qui seront respectivement appelés : quartier est, quartier du centre, quartier ouest, quartier Sainte Anne, quartier Saint Antoine, quartier Saint Laurent, quartier Saint Louis, quartier Saint Jacques, et quartier Sainte Marie.

Cité divisée en neuf quartiers.